

08 mars 2011

Ile en Mouvement

RECOMMANDATIONS URBAINES ET ARCHITECTURALES

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
1.1. Renforcer l'attractivité urbaine	3
1.2. Renouveler l'image et qualifier le territoire	5
1.3. Donner corps à un morceau de ville.....	5
2. ORIENTATIONS URBAINES PROPRES AU BATIMENT	6
2.1. Faire en sorte que le bâtiment constitue un repère sobre et efficace, qu'il participe de l'identité au lieu.	6
2.2. Considérer l'ensemble des façades	8
2.3. Prendre en compte la volonté de renforcer les continuités Nord/Sud dans l'implantation du bâtiment.....	9
3. ORIENTATIONS ARCHITECTURALES	11
3.1. Qualifier le parcours architectural, et notamment la transition entre le parc et le bâtiment	11
3.2. Permettre l'appréhension du parc et de la ville depuis l'intérieur du bâtiment.....	11
3.3. Evoquer le mouvement.....	11



1. CONTEXTE

Les « Berges de l'Allan » constituent une entité géographique inscrivant le projet de l'Île en Mouvement dans une urbanité marquée par le croisement :

- > **d'une trame urbaine**, au sein de laquelle elles constituent un pivot entre des secteurs stratégiques de la ville : centre ville de Montbéliard, faubourg de Besançon, Usines Peugeot au Nord et quartier de la Petite Hollande, Portes du Jura, Pied des Gouttes au Sud,
- > **et d'une trame verte et bleue d'agglomération**, au sein de laquelle elles représentent un maillon structurant déjà partiellement valorisé par le Parc scientifique du Près la Rose.

De par sa localisation et son niveau de rayonnement, l'Île en Mouvement représente **un projet fédérateur apportant un nouveau souffle au développement urbain et à la qualité de vie** dans l'agglomération. Il traduit une volonté commune de Pays de Montbéliard Agglomération et de la ville de Montbéliard de hisser l'offre urbaine du territoire et le niveau qualitatif de ses centralités pour affirmer l'agglomération comme pôle équilibrant vis-à-vis de Belfort.

A ce titre, **la réussite de l'intégration urbaine de l'Île en Mouvement est déterminante**. Elle soulève des **intérêts réciproques de l'agglomération et de la ville de Montbéliard, qui appellent une mise en synergie et une coordination des actions** entreprises par chaque collectivité dans des domaines aussi variés que la valorisation de l'image de l'agglomération, le confortement d'un espace de centralité, les conditions d'accessibilité de l'équipement, la mise en valeur du rapport ville-nature, l'articulation des différents espaces.... De la même manière, les modalités d'évolution de l'environnement urbain peuvent accompagner et valoriser plus ou moins fortement le projet.

Les orientations développées ci-après s'appuient sur des perspectives de valorisation réciproque du projet et de son contexte urbain. Elles relèvent des principales opportunités suivantes.

1.1. Renforcer l'attractivité urbaine

L'Île en Mouvement doit devenir un point stratégique du projet de développement touristique de l'agglomération. Desservie par l'euro-véloroute, le canal et située à proximité immédiate du patrimoine urbain de la ville de Montbéliard, elle se situe à la croisée de parcours touristiques. D'une part, couplé au Parc du Près la Rose, ce projet est destiné à devenir le maillon central de l'Infrastructure Verte et Bleue d'agglomération. D'autre part, son intégration dans la ville de Montbéliard constitue un enjeu de construction d'une **vitrine touristique globale et diversifiée**.

L'insertion urbaine de l'Île en Mouvement doit également permettre de dynamiser la ville et son animation. Elle conditionne en effet les possibilités de **valoriser réciproquement la fréquentation du centre ville et celle de l'Île en Mouvement-Parc du Près la Rose**, en exploitant le potentiel de clientèle chalandé par chaque espace.

Système 2 Infrastructure Verte et Bleue large

Niveau 1 : espaces à enjeux

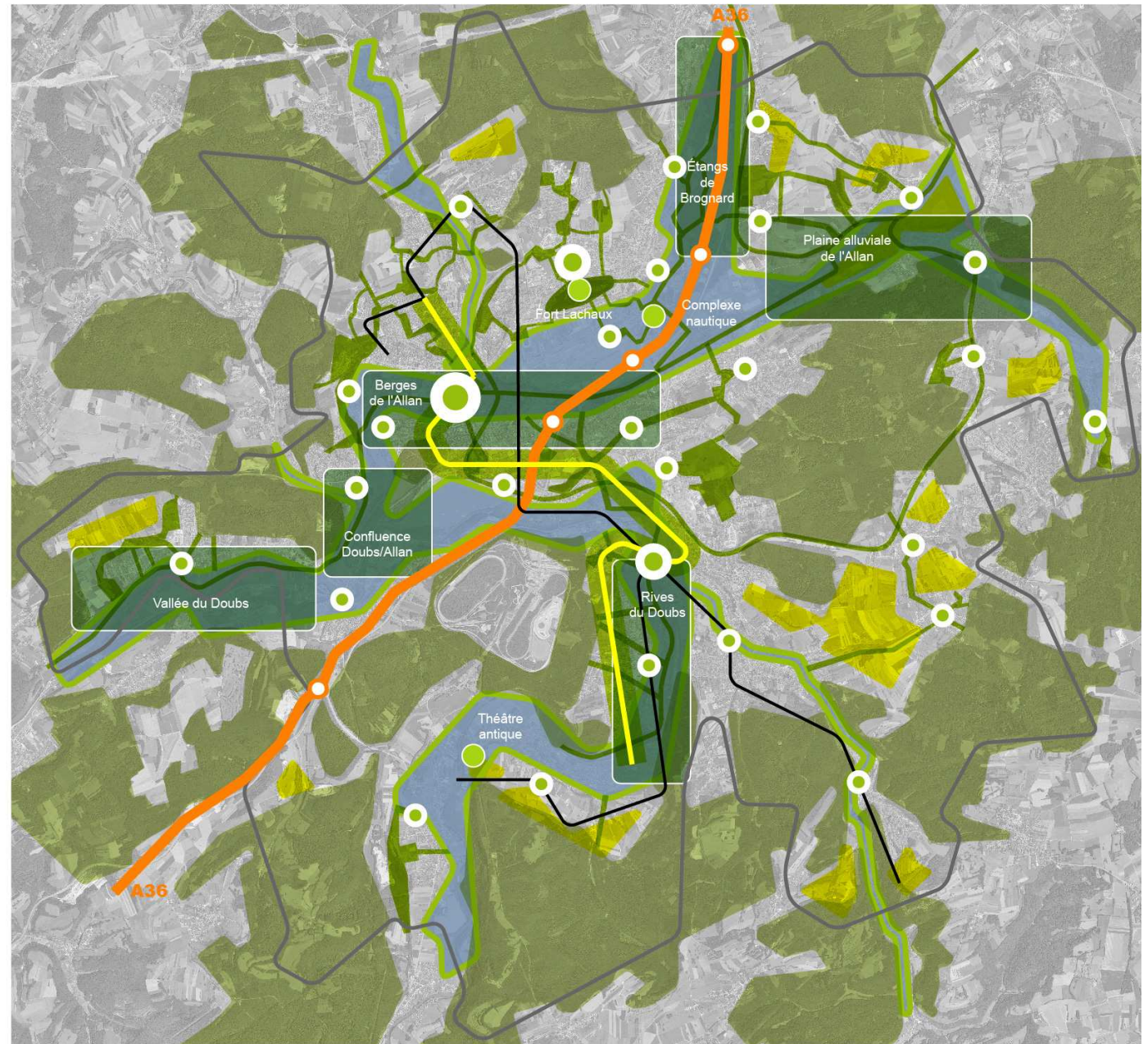
- IVB large / traitement des berges et zones inondables
- Espaces agricoles / sites de vergers
- Massif forestier

Niveau 2 : espaces d'interventions prioritaires

- Espaces publics d'accompagnement des TCSP
- Centre-ville / bourg / village
- Réseau d'IVB structurant
- Espaces IVB prioritaires

Niveau 3 : opérations prioritaires

- Projets IVB prioritaires :
 - Théâtre antique à Mandeure
 - Fort Lachaux
 - Complexe nautique à Sochaux



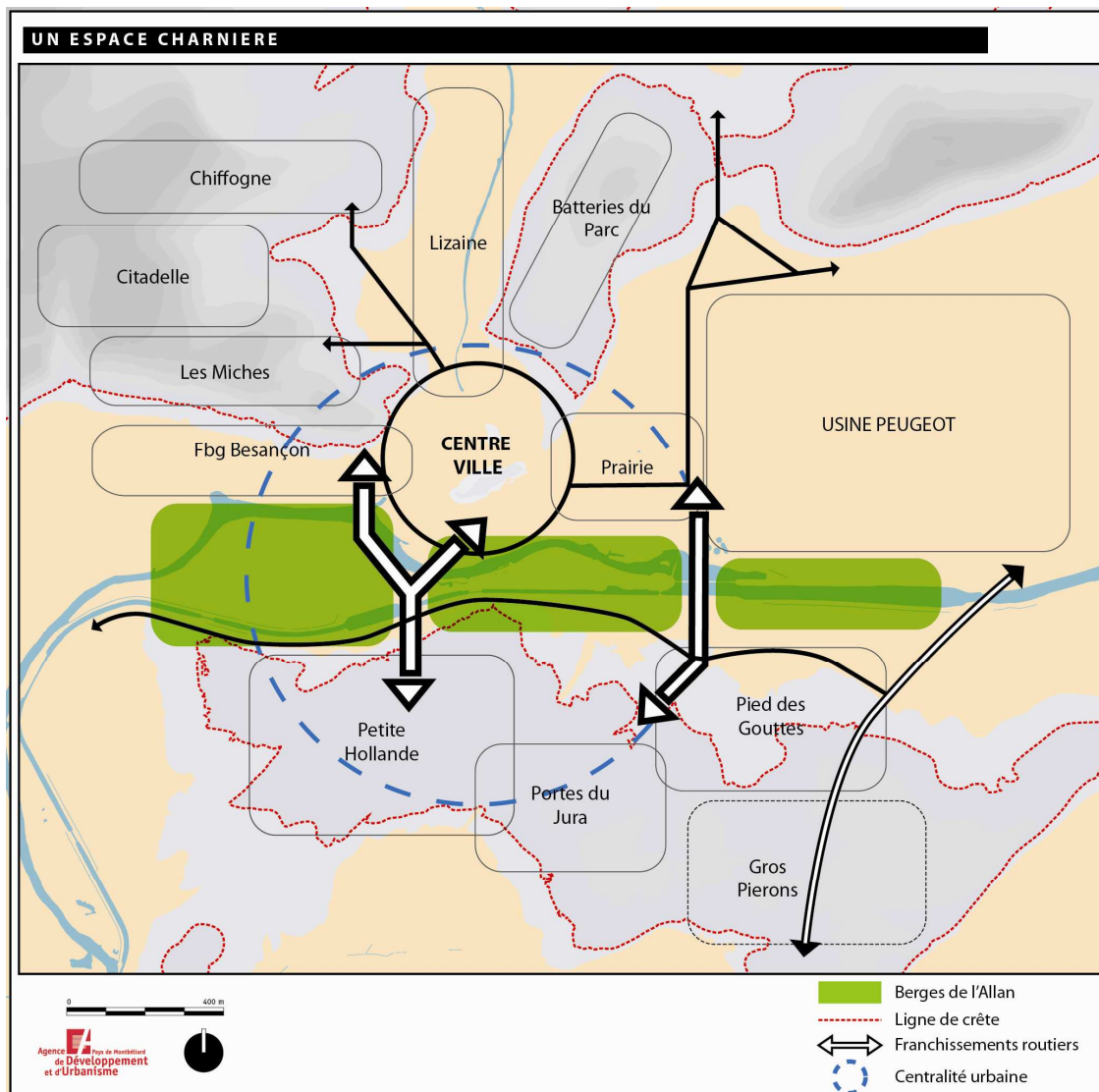
1.2. Renouveler l'image et qualifier le territoire

Les grandes infrastructures de desserte qui traversent les Berges de l'Allan – Pont de Ludwigsburg, voie ferrée, axe Charles Lalance/Rue de la Petite Hollande, Axe Rue du Port/Route d'Audincourt- offrent l'occasion de **démultiplier les effets vitrines de l'agglomération et de renforcer la lisibilité du rapport ville-nature**. La mise en scène de l'ensemble des Berges de l'Allan est ainsi un gage de réussite de l'objectif de renouvellement d'image porté par le projet de l'Île en Mouvement et de lisibilité de l'équipement depuis chaque entrée de ville.

1.3. Donner corps à un morceau de ville

Les Berges de l'Allan souffrent d'une fragmentation Ouest-Est des différents espaces qui les composent (Presqu'île, Près la Rose, Île du Mont Bart), et restent relativement enclavées et en marge du fonctionnement du reste de la ville, malgré leur position centrale dans la ville. L'insertion urbaine de cet espace doit tenir compte à la fois :

- > d'une cohérence Ouest-Est en termes de traitement, de continuités et de fonctions pour développer un projet touristique et de loisirs d'ensemble susceptible d'élever le niveau de rayonnement de l'Île en Mouvement,
- > de l'amélioration des liaisons Nord-Sud pour inscrire les Berges de l'Allan dans un espace de centralité qui articule plus efficacement le centre ville de Montbéliard et le quartier de la Petite Hollande.



2. Orientations urbaines propres au bâtiment

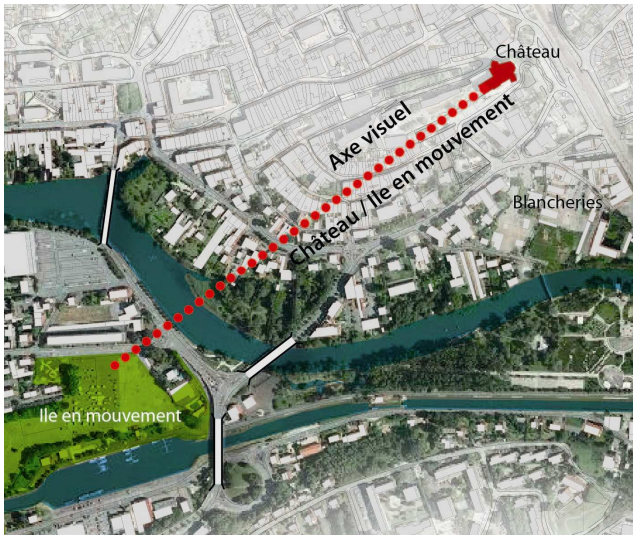
2.1. Faire en sorte que le bâtiment constitue un repère sobre et efficace, qu'il participe de l'identité au lieu.

Réceptacle de fonctions aussi diversifiées qu'inattendues et de nombreuses manifestations événementielles, l'Ile du Mont Bart doit trouver une identité et une cohérence urbaine propre capable de valoriser mutuellement ses différentes fonctions. L'organisation urbaine très cloisonnée de l'Ile et qui propose pourtant de nombreux vides interroge la fonction, la hiérarchisation et le traitement des espaces publics. Leur rôle apparaît en effet déterminant pour que l'Ile en Mouvement s'inscrive dans un quartier qui lui offre une réelle plus value et réciproquement. Il en résulte ainsi un espace très confidentiel qui ne renvoie pas de lisibilité suffisante de ses fonctions. Dans cette configuration, l'Ile du Mont Bart n'est pas assimilée à l'espace de centralité de la ville et n'exerce pas pleinement sa capacité d'articulation urbaine entre le centre et le quartier de la Petite Hollande. Le projet de l'Ile en Mouvement offre l'opportunité de créer un signal suffisamment fort, à l'instar du rôle que joue l'horloge solaire du Près la Rose, pour à la fois révéler un espace d'intensité urbaine et identifier/localiser le projet depuis le centre ville.

Les enjeux de constitution d'une vitrine à partir de ces paysages hétéroclites et de qualité des transitions entre les séquences se traduisent par une tâche d'ampleur nécessairement phasée dans le temps. Et pourtant, seule une stratégie globale, à l'échelle de l'ensemble de l'île, ses franges et ses liens avec les espaces urbains permettra de tirer parti de la présence de l'eau en ville. Facteur d'attractivité touristique et résidentielle, notamment pour le centre ville, la Petite Hollande et le Faubourg de Besançon, l'eau est un formidable moyen de promotion pour la ville et l'agglomération. De fait, il s'agit d'affirmer le territoire de l'île comme le point d'orgue d'une ville résolument tournée vers l'eau et complètement intégré à la ville, que ce soit son centre ou le quartier de la Petite Hollande. Ces enjeux se traduisent par la nécessité de :

- > animer et révéler les lieux en lien avec le temps de l'événementiel ou le temps du quotidien.
- > créer des liaisons visuelles en tirant parti des points de repère existants et inscrire le bâtiment et ses accès dans ce réseau de repères constitués par les points hauts du centre ville et notamment le promontoire du château.
- > traiter les espaces publics notamment prendre en compte la perspective de mutation des espaces compris entre l'entrée du quartier du Mont Bart et le port. L'objectif à terme est d'obtenir une unité de traitement entre l'Ile en Mouvement et le parc urbain du Près la Rose en intervenant sur la sous-face du pont qui franchit le canal, voire, à plus long terme, sur les structures en ouvrage.





=> Au niveau de l'implantation du bâtiment, travailler son accroche au contexte quelle que soit l'origine du visiteur (centre-ville, port ou Près la Rose) et inscrire le bâtiment dans les différentes temporalités de la ville, du quotidien à l'événementiel.

2.2. Considérer l'ensemble des façades

L'accès au site depuis différentes origines (centre ville, Petite Hollande, port, Près la Rose, quartier du Mont Bart...), la présence de tissus urbains très hétéroclites, le caractère inondable du site et enfin, sa visibilité depuis le point haut du pont de la Petite Hollande implique de considérer l'ensemble des façades pour répondre aux enjeux :

- > **d'ouverture sur un contexte urbain et paysager en mutation** ; il s'agit donc de ne considérer aucune façade comme une façade « arrière » et de se donner les moyens d'intégrer les espaces de service pour qu'ils ne dénaturent ni le parc, ni le port, ni les espaces de liaison avec le Près la Rose ;
- > **d'image depuis le pont de la Petite Hollande** : particulièrement visible depuis le pont enjambant le canal qui peut être considéré comme un balcon sur l'île, la **toiture** ou tout élément saillant fera l'objet d'un traitement architectural soigné. Sur les parties horizontales, deux pistes sont à privilégier, soit la végétalisation, qui pourra par ailleurs contribuer au confort thermique et à la gestion des rejets d'eau pluviale dans le respect des règles d'assainissement propres à la CAPM, soit les sur-toitures à l'exception des terrasses gravillonnées et des matériaux non autorisés par le POS. Les édicules techniques en toiture (souches de cheminées, ventilation, lignes de vies, ...) en particulier lorsqu'ils sont apparents depuis l'espace public devront faire partie intégrante du projet architectural et être traités avec des matériaux de qualité et une finition soignée.
- > **de qualité de rapport au sol du bâtiment** et la qualité de la sous-face imposée par les contraintes du PPRI. Il s'agit d'imaginer une conception architecturale qui conjugue :
 - o les contraintes de conception induites par l'événement exceptionnel de la crue décennale ou centennale (surélévation du plancher)
 - o avec la vie quotidienne de l'équipement en termes d'usages, de gestion mais aussi de perception de la sous face.

Le traitement de la sous face devra ainsi soit permettre son utilisation en dégageant des hauteurs suffisantes, soit constituer un espace résiduel parfaitement intégré dans la construction et ne générant aucun besoin de gestion particulier (par exemple entretien et nettoyage).

=>Le bâtiment appelle un traitement approprié de l'ensemble des façades pour assurer son insertion dans un contexte urbain et paysager complexe.



2.3. Prendre en compte la volonté de renforcer les continuités Nord/Sud dans l'implantation du bâtiment

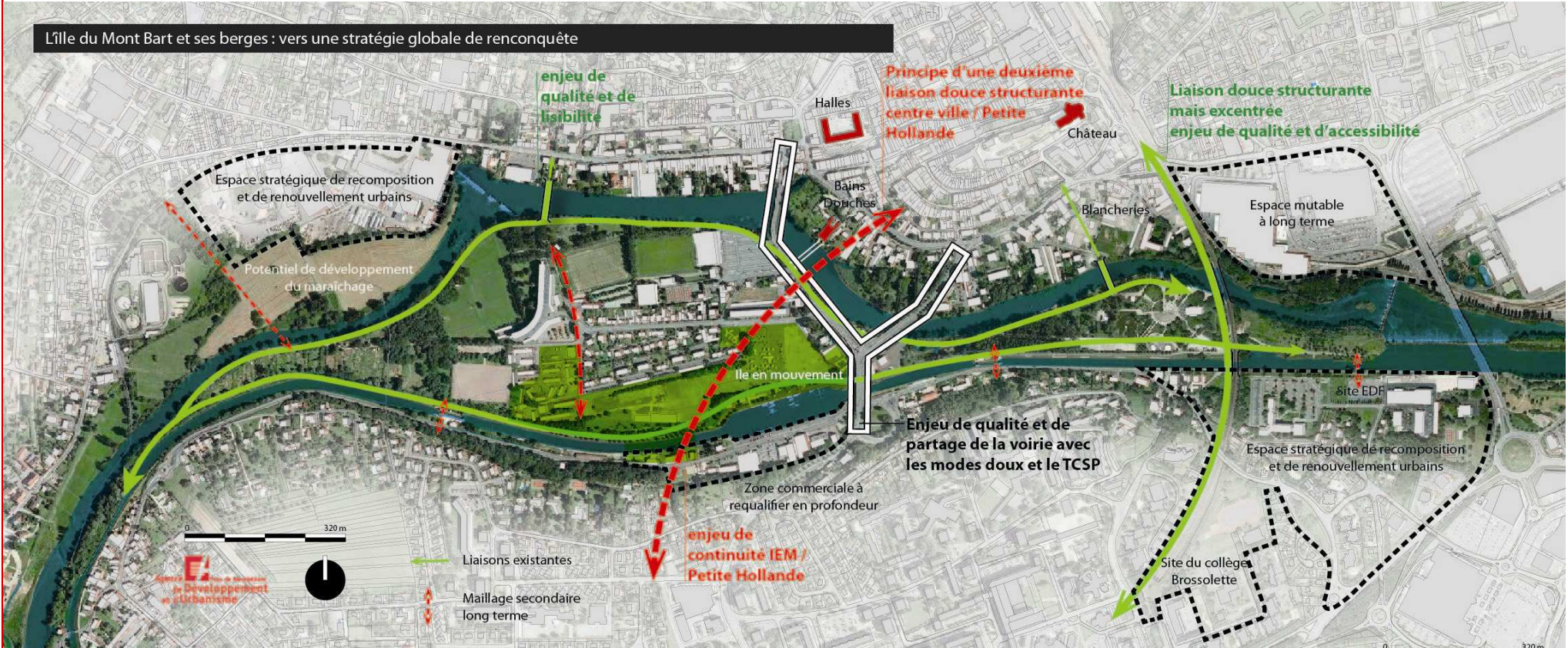
La construction d'un espace de centralité élargi nécessite d'améliorer les conditions de fonctionnement et d'intégration urbaine de l'île du Mont Bart, en gommant les effets de ruptures existants actuellement entre le centre ville, les Berges de l'Allan et le plateau de la Petite Hollande. **Le « Y » que constitue les rues Charles Lalance-Pierre Toussain-Petite Hollande est une liaison urbaine structurante** qui relie le centre ville de Montbéliard, les Berges de l'Allan, le quartier de la Petite Hollande et l'Université des Portes du Jura. Il est également le seul itinéraire d'accès aux Berges de l'Allan, à partir duquel s'organise la desserte du Près la Rose et du projet de l'île en Mouvement. **Bien qu'itinéraire déterminant dans le fonctionnement et la cohésion urbaine de la ville, il ne participe pas à la structuration du territoire ; le statut des voies est en cause.**

Le retraitement du « Y » et de ses rives est déterminant en termes de changement d'image, de vitrine pour l'île en Mouvement, de valorisation d'une ambiance urbaine, d'amélioration de l'accessibilité tous modes et, en lien avec un projet de TCSP, de redéfinition du plan de circulation et de stationnement. Il ne se substitue pas à l'inscription de l'île du Mont Bart dans des logiques de cheminements modes doux par la **multiplication de points de franchissements des cours d'eau**, que ce soit depuis le centre ville, ou plus encore, depuis la Petite Hollande. Les espaces stratégiques pour le renforcement des continuités Nord/Sud sont :

- > **Le « Y » et ses rives** : cet axe structurant aujourd'hui décousu du fait du manque d'ordonnancement et de la présence de délaissés urbains (nappe de parking), appelle une restructuration en lien avec passage du transport en commun en site propre (TCSP).
- > **La Porte du Mont Bart** : entrée principale du site par le carrefour entre la rue Charles Lalance et la rue du Mont Bart. Aujourd'hui confidentielle du fait des masques végétaux et des clôtures de propriétés privées, il convient de prendre en compte les perspectives d'évolution de ces propriétés privées, tissu mutable à long terme.
- > **Les 2 cheminements doux structurants** : l'un sur l'axe passerelle reliant le faubourg de Besançon à l'extrémité ouest de l'île en mouvement via la rue du Mont Bart. L'autre sur l'axe reliant le centre-ville à la Petite Hollande en innervant la Roselière, l'île en mouvement et le Port. A terme ces espaces seront partagés entre les différents modes de déplacements, appelant un traitement « pacifié » des espaces publics pour redonner sa place au piéton.

=>Le bâtiment est situé à la croisée de deux itinéraires majeurs : une trame verte et bleue d'agglomération orientée Est-Ouest et une trame urbaine Nord-Sud entre les deux quartiers principaux de la ville. La conception du bâtiment devra rechercher à articuler ces trames et à garantir leur continuité. Le site d'implantation est ainsi particulièrement stratégique pour orienter les flux et donner une lisibilité aux différents itinéraires qu'il amorce.

Vitrine de l'île en Mouvement, le bâtiment doit également contribuer à donner une identité à l'île et à y valoriser une ambiance urbaine. Il s'agit en effet d'intensifier le rapport ville-nature qui s'exprime sur le site.



3. Orientations architecturales

3.1. Qualifier le parcours architectural, et notamment la transition entre le parc et le bâtiment

L'inscription du bâtiment dans une promenade urbaine et paysagère implique de prendre en compte la continuité du parcours depuis l'extérieur vers l'intérieur du bâtiment. Aussi, les séquences du parcours se prolongeront vers l'équipement en tirant parti des différences de niveau entre le terrain naturel et le rez-de-chaussée de l'équipement situé à une altitude supérieure du fait de la contrainte d'inondation. Un travail particulier sur cette différence d'altitude contribuera à transcender la rampe fonctionnelle. Au-delà du parcours architectural, la rampe peut révéler la complexité des séquences depuis l'appréhension du site jusqu'au cœur de l'équipement, jouant à la fois de la nécessité de rejoindre ce sol surélevé et du hasard organisé. Il s'agit pour les visiteurs de comprendre l'ensemble des paramètres en interaction et d'offrir différents degrés de lecture du bâtiment et de la ville.

3.2. Permettre l'appréhension du parc et de la ville depuis l'intérieur du bâtiment

Le bâtiment accueillera le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Situé dans un espace charnière en pleine mutation, entre le centre historique et le plateau de la Petite Hollande, entre les berges de l'Allan et le canal, il apparaît opportun descénographier les vues sur les différents quartiers environnants, mais aussi de cibler des cadrages sur la ville nature car elle est une spécificité de l'agglomération qui participe très fortement à son identité. Ancien site industriel, l'île du Mont Bart n'a gardé que quelques stigmates de ces temps révolus.

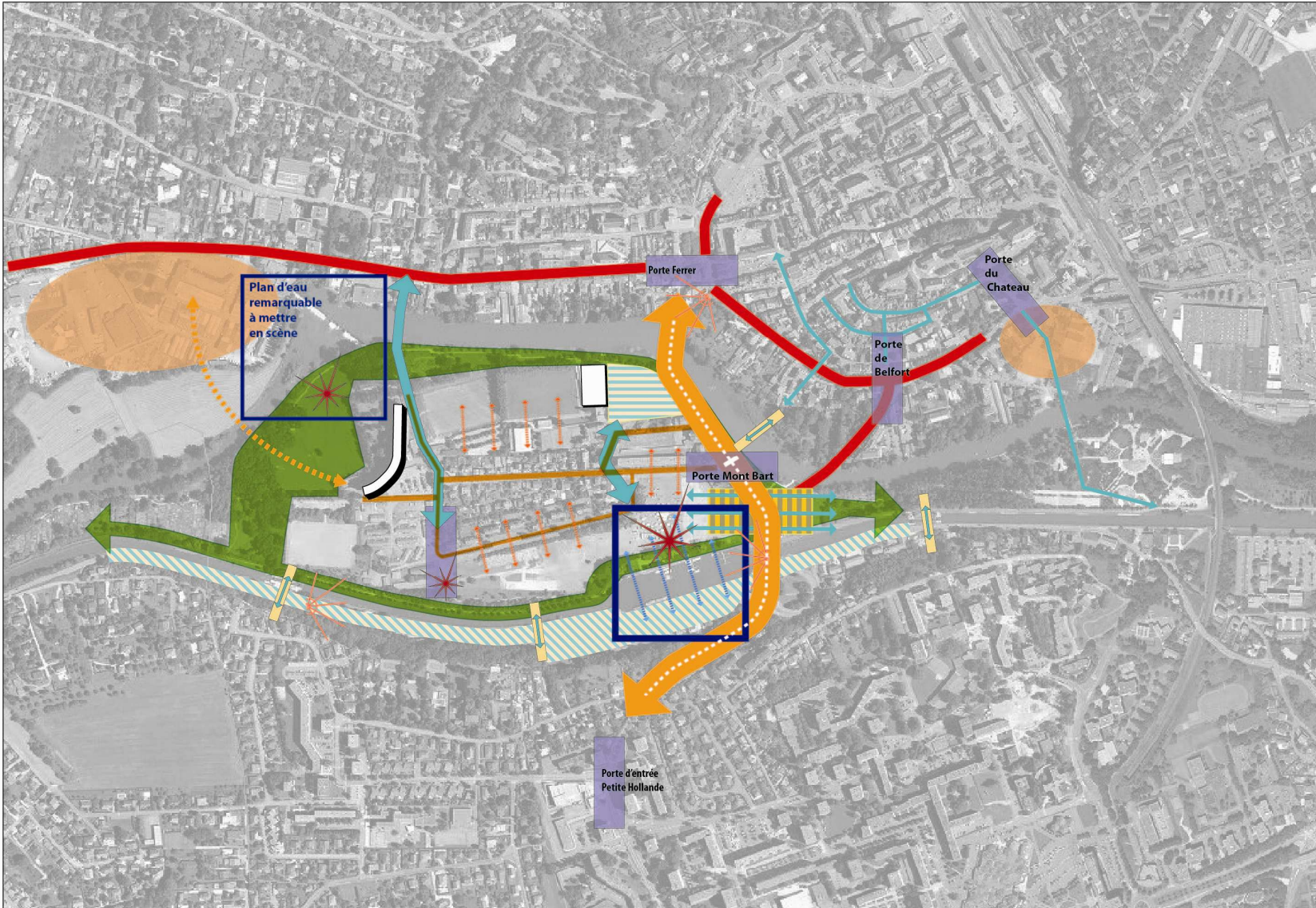
Cela permettra de donner à voir l'évolution de la ville au fil du temps et de faire pénétrer la diversité des ambiances urbaines et paysagères jusqu'au cœur du bâtiment.

3.3. Evoquer le mouvement

Enfin, l'un des espaces d'exposition sera dédié au mouvement. Cette composante fera partie intégrante du projet en tirant parti de la lumière naturelle. Qu'il s'agisse des changements d'ambiances qu'elle génère, des rythmes qu'elle crée sur les façades, la lumière peut être un formidable révélateur du mouvement.

Images références : Wim Wenders – Pina et Million Dollar Hotel, László Moholy-Nagy, Franck Gehry – Richard Serra









SYNTHESE DES ORIENTATIONS





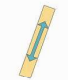


Qualifier et mettre en valeur le rapport ville-nature

-  Portes d'entrée majeures à mettre en scène
-  Aménager l'axe rue du Port-Route d'Audincourt, cohérence des Berges de l'Allan
-  Perméabilités visuelles: dégager les vues autour du port pour préserver l'échelle du site
-  Mise en scène de l'Ile à partir de points de vue qui ancrent cet espace dans la ville

Animer les lieux et les révéler

-  Lieu d'intensité à aménager
-  Repère sobre à créer
-  Traitement cohérent, unifié, identitaire des espaces à l'interface de l'Ile en mouvement et du Près la Rose Aménager une vitrine de l'ensemble des Berges de l'Allan Améliorer l'articulation des espaces
-  Lien structurant Nord/Sud à dominante piétonne

Inscrire l'Ile en Mouvement dans le fonctionnement de l'Ile du Mont Bart et l'articuler avec le centre

-  Restructuration de la rue Charles Lalance à partir du TCSP Desserte au niveau de la rue du Mont Bart
-  Intégration urbaine des voies à caractère routier - Traiter les ruptures
-  Traitement des voies interne, espaces mixtes
-  Hypothèse de désenclavement routier de l'Ile du Mont Bart
-  Hypothèse d'implantation de nouveaux franchissements de l'Allan et du Canal
-  Perméabilités visuelles et fonctionnelles à travers le quartier; rompre avec une logique de cloisonnement des espaces
-  Secteur de renouvellement urbain en projet ou potentiel à long terme

